



En cas de survenance d'une crise majeure (canicule, grand froid, pandémie, crue ...)

En cas de survenance d'une crise majeure, tous types de renforts sont nécessaires et bienvenus.
A titre d'exemple :

- En cas de canicule, il peut être fait appel aux bénévoles pour intervenir dans les salles rafraîchies.

Conformément aux dispositions de Plan National Canicule, la période de Veille saisonnière est ouverte du 1^{er} juin au 31 août, et l'on passe en niveau 3 si les températures viennent à monter de manière élevée sans réel refroidissement la nuit pendant plusieurs jours consécutifs (sur Paris, le niveau 3 sera automatiquement déclenché s'il est prévu qu'elles dépassent pendant 3 jours consécutifs 31° le jour, 21° la nuit, d'autres critères pouvant aussi être pris en compte). En cette hypothèse, le CASVP ouvre des salles rafraîchies et il y accueille des personnes âgées ou handicapées inscrites dans ces salles sur demande de professionnels tels que les Associations de soutien à domicile, les médecins de Ville etc. ... Si les salles rafraîchies du CASVP venaient à être pleines, il pourra être amené à faire ouvrir des salles rafraichies supplémentaires sur d'autres sites.

Dans ces salles rafraîchies ouvertes de 14h à 19h (prévoir une présence de 13h45 à 19h15) en semaine comme le week-end, il convient de :

- Accueillir les personnes âgées ou handicapées amenées dans la salle par les transports automobiles municipaux (TAM) ou le Paris accompagnement mobilité (PAM) et de pointer les arrivées et les départs.
- Veiller à la sécurité des personnes
- Animer par le biais de jeux de société mis à disposition ou de lecture ou de projection de films (la plupart des salles sont équipées d'une télé et disposent de DVD)

Dans les salles du CASVP, à partir du mois de juillet, un contractuel est présent, mais il peut y avoir besoin de renfort. Il n'est pas prévu de contractuel en juin. Quelle que soit la période, le CASVP peut être amené à solliciter le renfort de ses bénévoles.

- Les périodes de grand froid s'accompagnent de la mise en place de dispositifs spécifiques à l'intention notamment des SDF. Les bénévoles peuvent être sollicités dans ce cadre.
- Si une pandémie grippale venait à survenir, il serait fait appel aux bénévoles pour venir en soutien des agents en poste, en effectif réduit.

Dans ce cadre, les bénévoles seraient associés en lien avec les équipes présentes à :

- l'accueil et l'orientation du public
 - l'accueil téléphonique
 - l'aide au soutien au domicile
- En cas de crue, une partie des équipes ne pourrait parvenir sur leur lieu de travail (transports le cas échéant interrompus). De même manière qu'en cas de pandémie grippale, les bénévoles pourraient être sollicités.